



Sondage pour un 2nd cours de gym douce

L'association Forme et Détente Sciécquoise envisage éventuellement d'ouvrir un 2nd cours de gymnastique douce en journée (le jeudi matin de 11h à 12h). Afin de finaliser cette ouverture, nous souhaitons connaître les personnes qui seraient intéressées.



Pour ce faire, nous vous invitons à contacter avant le 15 mai 2024 un membre du bureau par téléphone, ou tout autre moyen à votre convenance.

La présidente :	Mme Faucher Monique,	06 72 02 46 61
La vice- présidente :	Mme Joly Martine,	06 04 42 85 45
La secrétaire :	Mme Noirtault Chantal,	06 14 77 51 60
Le trésorier :	Mr Noirtault Claude,	06 14 77 51 60

Merci de votre participation.

Réglementation des feux

Nouvel arrêté de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Cet arrêté porte sur la modification de l'arrêté du 22 mai 2023 relatif à la réglementation des feux de plein air, des feux et spectacles pyrotechniques.

L'ensemble des dispositions de l'arrêté du 22 mai 2023 demeure sans changement, excepté la modification sur la procédure applicable au brûlage des déchets verts agricoles, qui tout en demeurant encadré, ne nécessite plus la délivrance d'une autorisation préalable par le demandeur.

L'arrêté préfectoral du 22 mai 2023 est disponible sur le site internet de la commune, Sciécq.fr.

Les Olympiades des 7 Merveilles



Le collectif des 7 communes de la Sèvre-Amont (Échiré, Germond-Rouvre / Saint-Gelais / Saint- Maxire / Saint-Rémy / Sciecq / Villiers-en-Plaine) vous propose un nouvel événement festif dans le cadre de l'année olympique 2024.



Vous êtes invités à vous regrouper par équipe pour affronter les équipes des autres villages.

Jeux de force, d'adresse et de réflexion sont au programme !
Vous souhaitez que Sciecq soit le champion des Olympiades ?
Utilisez ce QR-Code pour vous inscrire !

DGCCRF - Attention aux numéros surtaxés

L'essentiel

Je reste toujours vigilant lorsque je reçois des messages provenant de numéros inconnus ou lorsque je navigue sur internet et j'applique les deux mots d'ordre : je ne clique pas, je ne rappelle pas !

Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers des numéros surtaxés auprès de mon opérateur téléphonique.

En cas de problème, je dépose un signalement sur le site www.surmafacture.fr ou sur la plateforme de lutte contre les spams vocaux accessible par SMS au 33700 ou via le site www.33700.fr.

Lorsque vous naviguez sur internet ou lorsque vous recevez un SMS ou un message sur votre répondeur, soyez vigilants. De nombreuses arnaques aux numéros surtaxés et abonnements internet existent. Suivez les conseils de la DGCCRF et évitez les mauvaises surprises sur votre facture de téléphone.

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, renseignements, etc.).

Trois types de numéros surtaxés :

- Numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par 081, 082 ou 089
- Numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 32 à 39
- Numéros courts à 6 chiffres commençant par 118

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur la facture téléphonique. Une signalétique (ci-contre) a été mise en place par les professionnels pour informer du prix qui sera facturé.

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Attention aux incitations par SMS ou message vocal vous invitant à rappeler

Vous pouvez recevoir un appel un SMS ou un message vous demandant de rappeler un numéro de téléphone ou de cliquer sur un lien sous divers prétextes (urgence, gain attractif, démarches administratives, colis à retirer...).

Attention, il s'agit peut-être d'une arnaque au numéro surtaxé.

Le réflexe ? Ne pas rappeler directement le numéro indiqué et se renseigner sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé www.surmafature.fr. Ce site vous permet de vous informer sur l'entreprise utilisatrice du numéro et la nature du service fourni.

Les mystères de Sciecq

Le collier de Madame de Maintenon a disparu de son écrin à la mairie de SCIECQ. Mais qui est le coupable ? Le 2 juin prochain, le comité des fêtes de SCIECQ vous propose de venir résoudre une enquête dans la commune.

Au programme, épreuves de réflexion et sportives afin d'obtenir les indices nécessaires pour démasquer le coupable. **Inscription via le QRCode ci-contre** (Équipes de 4 à 6 personnes). **Flyer de l'événement sur le site.**



Concours de peinture

à LA REncoNTRE dEs ARTistes



ENTRÉE GRATUITE

4 & 5 MAI 2024

Découvrez et échangez avec les artistes à l'oeuvre

APPEL AUX ARTISTES

**VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION D'ARTISTES,
ARTISTE AMATEUR OU PRO**

(peintre, photographe, auteur, sculpteur, chanteur, danseur...)
Partagez l'info ou venez participer à ce rendez-vous unique

**EXPOSITIONS, CONCOURS DE PEINTURE,
SALON LITTÉRAIRE, CONFÉRENCES, ATELIERS,
DÉMONSTRATIONS, ANIMATIONS MUSICALES...**

INFOS PAR MAIL : campagnarts79@gmail.com



Crédit Mutuel GRAPHIC



Lieu - dit Les Loups, 79 SCIECQ

<https://goo.gl/maps/64FtwqT853XKemfm6>

Accès au règlement du concours, dont les modalités d'inscription pour les artistes. Cliquez sur le QR Code avec votre smartphone :



Observatoire local des loyers CAN - ADIL79

L'observatoire a pour but de connaître les niveaux de loyers du secteur locatif privé. A ce titre, une enquête sera ouverte le 21 mai et durera 1 mois. L'enquête sera menée par un prestataire spécialisé dans ces enquêtes, CODHA.

Les propriétaires bailleurs qui souhaitent participer à l'enquête peuvent s'inscrire via un formulaire disponible sur le site de la mairie Sciecq.fr (rubrique actualités), ou via ce QR-Code ci-contre.



L'enquête fait l'objet d'une déclaration à la CNIL qui garantit la confidentialité des informations collectées. Les informations fournies seront anonymisées et pourront être transmises aux partenaires participant au réseau des observatoires locaux des loyers.